



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENTS NUMÉRO 1041-03-2021

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1041-03-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 1041-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AJOUTER LES NOUVELLES OBLIGATIONS QUI DÉCOULENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1088-2020 RELATIF AU PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX**

Prenez en outre avis que ces règlements entre en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville www.bromont.com.

Bromont, ce 24^e jour de février 2021.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques